

Tarifs

AU 1^{er} AVRIL 2025

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PARTICULIERS



SOMMAIRE

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

- 1.1. Ouverture, transformation, clôture2
- 1.2. Relevés de compte 2
- 1.3. Tenue de compte 3
- 1.4. Services en agence 4

2. Banque à distance

- 2.1. Espace Client et téléphonie 5
- 2.2. Application mobile « L'Appli SG » 5

3. Vos moyens et opérations de paiement

- 3.1. Cartes 6
- 3.2. Virements 11
- 3.3. Prélèvements SEPA/TIP SEPA . 12
- 3.4. Chèques 12

4. Offres groupées de services

- 4.1. SOBRIO 13
- 4.2. JAZZ 15
- 4.3. KAPSUL 19
- 4.4. GÉNÉRIS, Offre Spécifique de Services Bancaires 20
- 4.5. Services bancaires de base 21

5. Irrégularités et incidents

- 5.1. Commission d'intervention 22
- 5.2. Opérations particulières 22
- 5.3. Incidents de paiement 22

6. Opérations avec l'étranger 24

7. Découverts et crédits

- 7.1. Facilité de caisse ou découvert 29
- 7.2. Crédits à la consommation 30
- 7.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers 30
- 7.4. Cautions émises par la banque 31

8. Épargne et placements financiers

- 8.1. Épargne bancaire 32
- 8.2. Placements financiers 34
- 8.3. Assurance vie 46

9. Assurances et prévoyance 47

10. Successions 50

11. Autres avantages et services 51

12. Banque Privée 52

13. Résoudre un litige 53

Pour votre information 57

Société Générale à votre service 58

Zones européennes 59

Glossaires 59

Lexique 60

Soucieux de la qualité de l'information que nous vous communiquons, la présente brochure « *Conditions et Tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers* » est rédigée à votre attention.

Elle indique les principaux **tarifs et conditions applicables aux opérations de la clientèle de Particuliers** à compter du **1^{er} avril 2025** (lesquels annulent et remplacent à cette date les précédentes conditions en vigueur).

Pour faciliter votre lecture de cette brochure, veuillez noter que :

- Le pictogramme  désigne les opérations qui peuvent être réalisées gratuitement depuis votre Espace Client par Internet ou via L'Appli SG (hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ou de votre opérateur téléphonique, sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance). Vous pourrez également les réaliser par l'intermédiaire d'un Conseiller de Clientèle SG aux Conditions et tarifs mentionnés dans cette brochure.
- Sauf indication contraire, les tarifs indiqués dans cette brochure sont exprimés en Euros et comprennent les taxes applicables dont les éventuelles évolutions seront automatiquement répercutées.
- Cette brochure n'est pas exhaustive, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Conseiller de Clientèle pour obtenir toute précision ne figurant pas dans ce document.

Par ailleurs, et afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le **Document d'Information Tarifaire** prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du *Code monétaire et financier* et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Vous pourrez retrouver la présente brochure et le Document d'Information Tarifaire en agence ainsi que sur notre site internet particuliers.sg.fr dans la rubrique « Documentation et tarifs ».

Les Cartes CB Mastercard et CB Gold Mastercard et leurs options ne seront plus commercialisées à compter de juin 2025.

Les cartes en cours de validité seront remplacées avant la fin de l'année 2025.

1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

1.1. Ouverture, transformation, clôture

▪ Ouverture d'un compte	Gratuit
▪ Désolidarisation de compte joint	Gratuit
▪ Transfert de compte dans une autre agence SG	Gratuit
▪ Clôture de compte	Gratuit
▪ Service d'aide à la mobilité bancaire (Service Bienvenue)	Gratuit
▪ Frais de lettre pour actualisation de dossier client ⁽¹⁾	16,00 €
▪ Frais de recherche d'adresse erronée (PND ⁽²⁾)	24,00 € par an

1.2. Relevés de compte

▪ Relevé de compte	
– Mensuel	Gratuit
– Par quinzaine ou décadaire	25,00 € par an
– Classé par type d'opérations ⁽³⁾	25,00 € par an
– Hebdomadaire ou journalier	1,80 € par envoi
– Relevé en braille	Gratuit
▪ Relevé de frais	Gratuit ⁽⁴⁾
▪ Relevés de situation sur les avoirs et crédits	
– SYNOPSIS 1 : crédits, dépôts et placements (hors positions or matière) (semestriel)	14,90 € par an
– SYNOPSIS 2 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ : crédits, dépôts et placements (hors positions or matière), dont détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (trimestriel)	48,90 € par an
– SYNOPSIS 3 : crédits, dépôts et placements (hors positions or matière), dont détail assurance vie (semestriel) et portefeuille titres (mensuel)	63,90 € par an

(1) Exonération pour les non-résidents.

(2) Pli Non Distribué.

(3) Inclus dans la cotisation de l'offre groupée de services JAZZ.

(4) Conformément à la réglementation. Pour plus d'informations voir p. 57.

(5) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(6) Service inclus dans la cotisation du module Épargne de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

▪ CRISTALIA

- Relevé de patrimoine financier trimestriel pour les clients Banque Privée

Gratuit

▪ e-Documents

Service de dématérialisation des documents et informations réglementaires liés à vos contrats et produits Société Générale⁽¹⁾

Gratuit

1.3. Tenue de compte

▪ Tenue de compte⁽²⁾

- Frais par compte bancaire actif, plafonnés à une facturation par client⁽³⁾ 7,65 € par trimestre

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Kapsul, de l'offre Haute Fidélité, les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Française Mutualiste (BFM) ou Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Générïs, les détenteurs des Services Bancaires de Base.

▪ Frais de tenue de compte inactif⁽²⁾⁽⁴⁾

(par période de 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier*)

- Frais par compte bancaire⁽⁵⁾ 30,00 € maximum

→ Exonération pour les détenteurs de Générïs et des Services Bancaires de Base et pour les clients Banque Privée.

▪ Édition du RIB ou de l'IBAN⁽²⁾



- Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG ») **Gratuit**
- Par un Conseiller de Clientèle (en agence, par téléphone ou par mail) 8,00 € par opération
- Par un Conseiller de Clientèle, pour les détenteurs de Kapsul (en agence, par téléphone ou par mail) 10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Générïs et des Services Bancaires de Base.

(1) Ce service porte sur l'ensemble des relevés, documents bancaires, documents d'assurance-vie, de capitalisation et de prévoyance, éligibles à la dématérialisation.

(2) Les comptes d'épargne et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(3) Quel que soit le lieu de résidence fiscale.

(4) Voir Lexique page 61.

(5) Toute sortie de l'inactivité du compte avant la fin de la période de 12 mois donnera lieu à la perception de frais au prorata. Voir aussi la définition figurant au lexique en page 61.

1.4. Services en agence

▪ Retrait d'espèces dans une agence SG	Gratuit
▪ Versement d'espèces ⁽¹⁾	Gratuit
▪ Frais de recherche de documents	
Document dématérialisé ⁽²⁾	Gratuit
Autres documents	
- Recherche de documents datant d'un an ou moins	15,00 €
- Recherche de documents datant de plus d'un an	30,00 €
▪ Frais de gestion administrative pour les clients non- résidents ⁽³⁾⁽⁴⁾	
- Pour les résidents dans l'Union européenne ⁽⁵⁾	25 € par trimestre
- Pour les résidents dans un pays EAI ⁽⁶⁾	50 € par trimestre
- Pour les clients résidents dans un pays hors EAI ⁽⁶⁾	75 € par trimestre
→ Exonération pour les clients de moins de 25 ans, les clients Banque Française Mutualiste (BFM) ou Banque Privée, les comptes inactifs, les détenteurs de Générïs, les détenteurs des Services Bancaires de Base.	

Coffres-forts

▪ Frais de location, par coffre-fort ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	À partir de 135,00 € par an
--	-----------------------------

(1) Dans les agences SG proposant le service ou sur un automate bancaire SG ou Cash Services si le client dispose d'une carte de retrait ou d'une carte de paiement.

(2) Les documents dématérialisés avant la résiliation du contrat banque à distance sont accessibles gratuitement en agence pendant 5 ans après la fin de la relation bancaire.

(3) Plafonnés à une facturation par client par trimestre.

(4) Ces frais s'ajoutent aux frais de tenue de compte le cas échéant. En revanche, les non-résidents sont exonérés de « Frais de lettre pour actualisation de dossier client ».

(5) Voir page 59.

(6) Pays EAI (Échange Automatique d'Informations) ou AEOI (Automatic Exchange of information): pays ayant signé l'accord sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale. La liste des États et territoires partenaires est précisée dans l'arrêté du 9 décembre 2016 modifié, pris en application du décret n° 2016-1683 du 5 décembre 2016 fixant les règles et procédures concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers dites « norme commune de déclaration ».

(7) Les tarifs de location de coffre-fort sont consultables sur particuliers.sg.fr dans la rubrique « Documentation et tarifs » et disponibles en agence auprès de votre Conseiller de Clientèle.

(8) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

2. Banque à distance

2.1. Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS⁽¹⁾, etc.)⁽²⁾

- Accessible via l'Espace Client (par internet et/ou L'Appli SG)⁽³⁾ **Gratuit**
Voir descriptif des services principaux en page 58

2.2. Téléphonie

- La Banque par téléphone



Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés)⁽⁴⁾

2.3. Autres

- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte
 - Mon compte en bref 1,00 € par mois
 - Un relevé hebdomadaire
 - Des notifications en cas d'approche du plafond
 - De paiement carte ou du découvert autorisé

→ Inclus dans la cotisation Sobrio.

(1) Hors SMS inclus dans le service Mon compte en bref ci-dessus.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès Internet

(3) Accès restreint à certains services inclus dans l'abonnement pour les comptes de majeurs protégés, de mineurs de plus de 12 ans, les comptes de clients frappés d'opposition (mesures civiles d'exécution, avis à tiers détenteur, opposition administrative...), les comptes collectifs sans solidarité active fonctionnant sous la signature conjointe des cotitulaires, les comptes indivis et les comptes ouverts dans le cadre du droit au compte.

(4) Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 39 33. Appel non surtaxé.

3. Vos moyens et opérations de paiement

3.1. Cartes

Les Cartes CB Mastercard et CB Gold Mastercard et leurs options ne seront plus commercialisées à compter de juin 2025.

Les cartes en cours de validité seront remplacées avant la fin de l'année 2025.

Cotisation cartes⁽¹⁾

- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat)
 - CB Visa Infinite 345,00 € par an
 - CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard 146,00 € par an
 - CB Visa ou CB Mastercard⁽²⁾ 50,00 € par an
 - CB Visa ou CB Mastercard⁽²⁾, pour les 18-24 ans - 50 %
- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit différé)
 - CB Visa Infinite 345,00 € par an
 - CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard 146,00 € par an
 - CB Visa ou CB Mastercard⁽²⁾ 50,00 € par an
 - CB Visa ou CB Mastercard⁽²⁾, pour les 18-24 ans - 50 %
- Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique⁽³⁾ et à débit immédiat)
 - CB Visa Évolution 38,00 € par an
 - Pour les 18-24 ans - 50 %
 - Pour les mineurs (à partir de 12 ans) **Gratuit**

Options cartes (hors cotisation cartes)⁽⁴⁾

- e-Carte Bleue⁽⁵⁾ : numéro de carte bancaire virtuel
(à usage unique ou à usage réutilisable),
pour sécuriser ses paiements en ligne  14,00 € par an

(1) Toutes les cartes de débit sont dotées de la fonctionnalité sans contact.

(2) Non proposée aux mineurs depuis le 1^{er} juillet 2023, gratuite pour ceux détenant déjà cette carte de paiement.

(3) Autorisation systématique: sous réserve des éventuelles exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services – Particuliers.

(4) En supplément de la cotisation carte ou de l'offre groupée de services.

(5) Option non disponible pour les cartes CB Visa Kapsul, CB Visa Évolution SBB et CB Visa Alterna. Gratuit pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

▪ Option carte Collection⁽¹⁾	
- Visuel ⁽²⁾	15,00 € par an
- Visuel avec services	26,00 € par an
- Visuel métal (CB Visa Premier et CB Visa Infinite)	32,00 € par an

→ **Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.**

▪ Crypto Dynamique⁽³⁾ :	
Numéro au dos de la carte changeant toutes les heures	
- Sans Option carte Collection	14,00 € par an
- Avec Option carte Collection Tour Eiffel ⁽⁴⁾	26,00 € par an
- Avec Option carte Collection Voyageur ⁽⁵⁾	35,00 € par an

→ **Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.**

▪ Option Crédit⁽⁶⁾	
(associée à un crédit renouvelable Alterna ou Étoile avance ⁽⁷⁾ et hors coût du crédit)	
	Gratuit

Cotisation cartes de retrait

▪ Carte CB Service Éclair Cirrus	30,00 € par an
▪ Carte de retrait SG ⁽⁸⁾	Gratuit

Cotisation carte de crédit renouvelable (hors coût du crédit associé)

▪ Carte CB Visa Alterna	20,00 € par an
(carte associée au crédit renouvelable Alterna)	
En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes	50 %

Opérations diverses

▪ Choix du code secret ⁽⁹⁾	12,00 € par opération
▪ Envoi de carte à domicile ⁽¹⁰⁾	Gratuit

- (1) Option non disponible pour la carte CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution SBB.
- (2) 1^{re} année de cotisation offerte pour les détenteurs du Module Famille de l'Option Convention Étoile de JAZZ.
- (3) Exonération pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite. Option non disponible pour la carte CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution SBB.
- (4) Réservé aux cartes CB Visa et CB Visa Premier.
- (5) Réservé aux cartes CB Visa, CB Mastercard, CB Visa Premier et CB Gold Mastercard.
- (6) Non disponible sur les Cartes CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution (CB Visa à autorisation automatique).
- (7) L'offre « Étoile Avance » n'est plus commercialisée.
- (8) Fonctionne uniquement dans les distributeurs automatiques de billets SG, automates bancaires SG et Cash Services.
- (9) Non disponible pour la carte CB Visa Kapsul. Exonération pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.
- (10) À l'exception des cartes refabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

■ Réédition du code secret de la carte



Gratuit

- Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG »)
- Par un Conseiller de Clientèle (en agence, par téléphone ou par mail) 8,00 € par opération
- Par un Conseiller de Clientèle, pour les détenteurs de Kapsul (en agence, par téléphone ou par mail) 10,00 € par opération

→ **Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Sobrio, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.**

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

(pour utilisation abusive par le titulaire)

Gratuit

■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le client

(pour perte, vol ou utilisation frauduleuse par un tiers)

Gratuit

■ Frais pour déclaration à la Banque de France

d'une décision de retrait de carte bancaire

26,00 € par opération

Conséquences d'une utilisation abusive d'une carte bancaire CB

Un incident de paiement non régularisé, à la suite d'une utilisation abusive d'une carte bancaire, peut donner lieu au retrait de cette dernière par la banque. Ce retrait entraîne une inscription du titulaire du compte sur lequel est adossée la carte CB au fichier central des retraits de carte bancaire « CB » géré par la Banque de France (FCC), pour une durée maximum de 2 ans à partir de la décision de retrait. En cas d'incident lié à un paiement de carte CB adossée à un compte collectif, cette inscription au FCC concernera tous les co-titulaires d'un compte collectif solidairement responsables du fonctionnement du compte. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le(s) titulaire(s) du compte de la carte, après en avoir formulé la demande auprès de la banque.

■ Remplacement de la carte

- Au renouvellement automatique ou en cas de dysfonctionnement **Gratuit**
- En cas de détérioration ou de renouvellement anticipé 20,00 € par opération
- À la suite d'une opposition pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 € par opération

→ **Le choix et la réédition du code secret de la carte, le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans les cotisations JAZZ et Sobrio. Exonération des frais de remplacement de la carte pour les clients Banque Privée.**

■ Augmentation exceptionnelle des plafonds carte



Gratuit

- Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG »)
- Par un Conseiller de Clientèle (en agence, par téléphone ou par mail) 8,00 € par opération
- Par un Conseiller de Clientèle, pour les détenteurs de Kapsul (en agence, par téléphone ou par mail) 10,00 € par opération

→ **Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Sobrio, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite, les détenteurs des Services Bancaires de Base.**

Cartes - Paiements et retraits

En Euros, dans un pays de la zone Euro (voir p. 59)

■ Paiement par carte en Euros **Gratuit**

■ Retrait d'espèces en Euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait en Euro en France à un distributeur automatique de la banque) SG et Cash Services **Gratuit**
- Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement 3,00 € par retrait
- Retrait d'espèces (cas de retrait en Euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits gratuits, voir page 9. 1,20 € par retrait

→ **Exonération pour les clients Banque Privée.**

Nombre de retraits mensuels gratuits en Euro	Carte détenue hors JAZZ ⁽¹⁾
Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard	Illimité
Cartes CB Visa - CB Mastercard	3
Carte CB Visa Évolution	0
Carte CB Visa Kapsul	0
Carte CB Service Éclair Cirrus	0
Carte CB Visa Alterna	3

■ Forfait de retraits DAB en Euros illimités⁽²⁾ 2,40 € par mois

Exonération des frais sur les retraits d'espèces dans les distributeurs automatiques de billets (DAB) en zone Euro.

→ **Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.**

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays de la Zone Euro dans une devise autre que l'Euro⁽³⁾⁽⁴⁾ (voir p. 59)

■ Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- pour la carte CB Visa Infinite
 - Paiement inférieur ou égal à 10 € 2 %⁽⁵⁾
 - Paiement supérieur à 10 € 1,00 € + 2 %⁽⁵⁾
 - Retrait d'espèces 3,00 €⁽⁶⁾ + 2 %⁽⁵⁾
- pour les autres cartes
 - Paiement inférieur ou égal à 10 € 2,7 %⁽⁵⁾
 - Paiement supérieur à 10 € 1,00 € + 2,7 %⁽⁵⁾
 - Retrait d'espèces 3,00 €⁽⁶⁾ + 2,7 %⁽⁵⁾

(1) Pour une carte détenue dans JAZZ, voir p. 15.

(2) Uniquement pour les cartes CB Visa Évolution (carte CB Visa à autorisation systématique hors CB Visa Evolution SBB), CB Visa Kapsul, CB Visa et CB Mastercard (hors cartes détenues dans JAZZ).

(3) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en Euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.

(4) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).

(5) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les Réseaux Visa et MasterCard.

(6) Exonération pour les clients Banque Privée.

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays hors zone Euro

Voir p. 25

Solutions de paiement mobile

- Apple Pay⁽¹⁾  **Gratuit**
Régler vos achats sur Internet⁽²⁾ et en magasin⁽²⁾
 - SG Pay⁽³⁾ **Gratuit**
Régler vos achats en magasin avec votre mobile⁽²⁾
-

Porte-monnaie électronique distribué par Société Générale

- BANXUP⁽⁴⁾  **Gratuit**
Cette offre inclut :
 - un compte de monnaie électronique ouvert au nom du parent client SG,
 - une carte de paiement Mastercard à autorisation systématique au nom de l'enfant client SG⁽⁵⁾,
 - une application BANXUP dédiée à l'enfant,
 - un paramétrage de la carte et du compte de monnaie électronique dans l'Espace Client des parents depuis Internet ou « L'Appli SG ».
-

(1) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.

(2)auprès des commerçants acceptant ce mode de paiement.

(3) SG Pay est réservé au bénéfice exclusif de la clientèle des particuliers personnes physiques titulaires d'un accès au service de banque à distance proposé par Société Générale. L'accès aux fonctionnalités de la banque à distance nécessite la souscription à l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.). Gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet.

(4) Le service BANXUP est une offre groupée de services de paiements proposée par Société Générale, SA au capital de 1 000 395 971,25 EUR dont le siège social est situé 29, bd Haussmann (Paris IX) – 552 120 222 RCS Paris, en sa qualité de distributeur de monnaie électronique de Treezor, SASU au capital de 3 334 962 EUR – 807 465 059 RCS Paris – siège social : 33 rue de Wagram, 75017 Paris, agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorisé à fournir les services de paiement prévus au 3° et 5° du II de l'article L314-1 du *Code monétaire et financier*. Les agréments sont consultables sur www.regafi.fr, sous le numéro 63512.

(5) Carte réservée aux mineurs à partir de 10 ans. Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique - CB Mastercard). Souscription sous réserve d'éligibilité et d'acceptation par Treezor.

3.2. Virements

Mineurs

Tout virement occasionnel supérieur à 500 €(*), réalisé par l'un des deux représentants légaux du mineur, au débit d'un compte de dépôt et/ ou livret détenu par un mineur vers un compte dont il n'est pas titulaire ou vers tous comptes externes à Société Générale, est conditionné à l'accord préalable conjoint des représentants légaux du mineur (voir Conditions Générales des produits concernés).

(*) 500 € cumulés sur une période de 7 jours glissants

■ Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement



Gratuit

- Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG ») **Gratuit**
- Par un Conseiller de Clientèle (en agence, par téléphone ou par mail) 8,00 € par opération
- Par un Conseiller de Clientèle, pour les détenteurs de Kapsul (en agence, par téléphone ou par mail) 10,00 € par opération

→ **Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de Sobrio, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite, les détenteurs des Services Bancaires de Base.**

■ Domiciliation de virements bancaires

Gratuit

Virement SEPA

Opération au crédit

■ Réception d'un virement (ordinaire ou instantané)

(En euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir page 59)

Gratuit

Opération au débit

■ Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel)



- Virement ordinaire
 - Traité en Agence⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ 8,00 € par opération
 - Traité en Agence, entre vos comptes Société Générale⁽¹⁾ **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client (Internet, « L'Appli SG » ou Automate SG et Cash Services) **Gratuit**
- Virement instantané
 - Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG ») **Gratuit**

■ Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)



- Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent
 - En agence **Gratuit**
 - Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG ») **Gratuit**
- Frais par opération
 - Initiée ou modifiée en agence⁽³⁾ 1,60 €
 - Initiée ou modifiée depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG ») **Gratuit**
- Déclik Régulier Voir page 32
- Déclik Seuil (Trésor Tempo) Voir page 32

(1) Le virement de clôture de compte est gratuit.

(2) Gratuit pour tout virement à partir d'un compte d'épargne SG vers un compte bancaire détenu dans une autre banque au nom du même titulaire.

(3) Exonération pour les clients Banque Privée.

▪ Service Wero – Émission et réception de virement via Wero ⁽¹⁾	Gratuit
--	----------------

3.3. Prélèvements SEPA⁽²⁾/TIP SEPA⁽³⁾

▪ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
▪ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
▪ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA	Gratuit
▪ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
▪ TIP (frais par paiement d'un TIP SEPA)	Gratuit

3.4. Chèques

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques à l'encaissement:

- pour les chèques en Euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré, à compter de l'encaissement, est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement,
- pour les autres chèques, nous consulter.

▪ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique⁽⁴⁾	Gratuit
▪ Frais d'envoi de chéquier Par lettre suivie En recommandé simple (hors frais postaux) ⁽⁵⁾	Gratuit 5,00 €
▪ Remise(s) de chèque (en Euro)⁽⁶⁾	Gratuit
▪ Paiement d'un chèque (en Euro)	Gratuit
▪ Frais d'émission d'un chèque de banque	20,00 €

→ 1 chèque de banque par an inclus dans la cotisation JAZZ,
2 par mois inclus dans les Services Bancaires de Base,
3 par mois inclus dans la cotisation Génériss.
Illimité dans les Options Norplus et Convention Étoile de JAZZ.

▪ Frais d'opposition sur chèque(s)⁽⁵⁾⁽⁷⁾	15,00 €
▪ Frais d'opposition sur chéquier(s)⁽⁵⁾⁽⁷⁾	15,00 €

(1) Remplace Paylib entre Amis. Nécessite la souscription à l'abonnement à des services de banque à distance. Gratuit hors coûts de connexion facturés par le fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en Euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 59).

(3) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(4) Sous réserve d'acceptation par la banque. Le client mineur âgé d'au moins 16 ans peut à titre exceptionnel obtenir des formules de chèques si son représentant légal en fait la demande.

(5) Exonération pour les clients Banque Privée.

(6) Chèques tirés sur une banque française.

(7) Pour perte ou vol. Frais inclus dans la cotisation JAZZ.

4. Offres groupées de services

Les Cartes CB Mastercard et CB Gold Mastercard et leurs options ne seront plus commercialisées à compter de juin 2025.

Les cartes en cours de validité seront remplacées avant la fin de l'année 2025.

4.1. SOBRIO

Services Essentiels

sobrio.

■ La carte et ses services associés

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement à débit différé ou carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾). Voir p. 13.
- Choix et réédition du code secret de la carte.
- Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

■ Mon assurance au quotidien⁽²⁾

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés et papiers, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques.

■ Mon compte en bref (voir p. 5)

- Relevé flash hebdomadaire.
- Notification approche du plafond de paiement carte.
- Notification approche du plafond de découvert autorisé.

■ L'exonération des frais de tenue de compte⁽³⁾

■ Des réductions sur des services additionnels

- | | |
|--|-------------------------|
| - Option carte Collection (voir p. 7) | - 20 % |
| - Option Crypto Dynamique (voir p. 7) | - 20 % |
| - Carte Collection Option Voyageur (voir p. 25) | - 20 % |
| - Forfait d'exonération d'agios (voir p. 29) | - 20 % |
| - Forfait de retraits DAB en Euros illimités (voir p. 9) | - 20 % |
| - Mon assurance mobile (voir p. 49) | - 9 % |
| - Option Internationale (voir p. 26) | Voir réductions page 26 |

(1) Pour les adhérents de 15 à 17 ans: CB Visa Évolution mineur (à autorisation systématique et à débit immédiat).

(2) Mon assurance au quotidien est un contrat d'assurance souscrit par Société Générale auprès de Sogessur. Entreprise régie par le Code des assurances, et dont bénéficient les adhérents de l'offre SOBRIO.

(3) Pour les clients non-résidents, l'exonération porte uniquement sur les frais de tenue de compte bancaire actif et pas sur les frais de gestion administrative pour les clients non-résidents (voir p. 4).

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio :

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa ou CB Mastercard	CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	CB Visa Infinite
Tarif Standard	7,75 €	8,60 €	15,90 €	30,00 €
Mineurs (à partir de 15 ans)	Offert	Non proposé ⁽¹⁾	Non proposé	Non proposé
18-24 ans	3,50 €	3,50 €	14,90 €	30,00 €
25-29 ans	6,20 €	6,88 €	15,90 €	30,00 €
Duo⁽²⁾	5,42 €	6,02 €	11,13 €	21,00 €
Clients Banque Privée ou détenteurs de l'offre Haute Fidélité	5,81 €	6,45 €	11,92 €	30,00 €

Ces conditions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

Pour les clients Banque Française Mutualiste (BFM), agents du secteur public :

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa ou CB Mastercard	CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	CB Visa Infinite
Tarif Standard	5,81 €	6,45 €	11,92 €	30,00 €
18-24 ans	3,50 €	3,50 €	7,95 € ⁽³⁾	15,00 € ⁽³⁾
25-34 ans⁽⁴⁾	3,87 €	4,30 €	7,95 €	15,00 €
Duo⁽²⁾	5,42 €	6,02 €	11,13 €	21,00 €

Ces conditions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) Non proposé depuis le 1^{er} juillet 2023 et offert pour les clients mineurs détenant déjà cette offre (carte à débit immédiat uniquement).

(2) Si 2 Sobrio sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo s'applique sur la cotisation Sobrio disposant de la carte la moins chère. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au Sobrio souscrit le plus tard.

(3) Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans.

(4) Tarification valable pendant une durée maximale de 2 ans. Perte de la réduction au plus tard à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

4.2. JAZZ

Cette offre n'est plus commercialisée.

Services Essentiels

■ La carte et ses services associés

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat, carte de paiement internationale à débit différé ou carte de paiement à autorisation systématique). Voir p. 15.
- Choix et réédition du code secret de la carte
- Remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.
- Forfait mensuel de 6 retraits d'espèces en Euros aux distributeurs automatiques de billets hors Société Générale et Cash Services (pour les cartes CB Visa et CB Mastercard).

■ Quiétis (voir page 48)

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

■ Des avantages au quotidien

- Relevé de compte classé par type d'opérations.
- Émission d'un chèque de banque par an.
- Oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.
- Une Facilité de caisse (sous réserve d'acceptation par la banque).
- Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).

■ L'exonération des frais de tenue de compte⁽¹⁾

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ selon la carte choisie

■ CB Visa Évolution	7,85 €
■ CB Visa ou CB Mastercard	9,00 €
■ CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	16,10 €
■ CB Visa Infinite	31,00 €

(1) Pour les clients non-résidents, l'exonération porte uniquement sur les frais de tenue de compte bancaire actif et pas sur les frais de gestion administrative pour les clients non-résidents (voir p. 4).

Pour les clients titulaires de Jazz Option Convention Étoile

Carte	CB Visa Évolution	CB Visa ou CB Mastercard	CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	CB Visa Infinite
Tarif Standard	7,25 €	8,40 €	14,90 €	31,00 €
18-24 ans	3,62 €	4,20 €	7,45 €	15,50 €
25-29 ans	5,80 €	6,72 €	11,92 €	24,80 €
Duo	3,62 €	4,20 €	7,45 €	15,50 €

Ces conditions ne sont pas cumulables entre elles.
Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

Avantages tarifaires

- Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte équipé d'un JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite) - 8,00 €
- Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alternativa - 50 %
- Réduction sur la cotisation à Mon assurance mobile (voir p. 49) - 9 %
- Option Internationale Voir réductions page 26

Options de JAZZ

Ces offres ne sont plus commercialisées

- **Option Tranquillité** 0,70 € par mois
Service Opposition Toutes Cartes,
Service Mémoire et assurance Garantie Prix.
- **Option Souplesse** 2,50 € par mois
Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »),
exonération des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et assurance décès accidentel.

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

(Hors détenteurs de l'Option Norplus ou de l'Option Convention Étoile)

	Services Essentiels	Option Tranquillité	Option Souplesse
18-24 ans	- 50 % ⁽¹⁾	- 50 %	- 50 %
25-29 ans	- 20 % ⁽¹⁾	- 20 %	- 20 %
JAZZ Duo	- 30 % ⁽²⁾	- 30 % ⁽²⁾	-
Clients Banque Française Mutualiste, Banque Privée ou détenteurs de l'offre Haute Fidélité	- 5 % ⁽¹⁾	-	-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.
Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

- (1) La réduction est applicable uniquement aux Services Essentiels de JAZZ avec une carte CB Visa Évolution, CB Visa ou CB Mastercard.
- (2) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur la cotisation de l'Option Tranquillité éventuellement rattachée. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.

■ Option Norplus

Cette offre n'est plus commercialisée.

L'Option Norplus s'ajoute aux Services Essentiels JAZZ et comprend :

- l'émission de chèques de banque en nombre illimité,
- 50 % de réduction la première année sur les cotisations Certi Épargne (ou Sécurité Épargne⁽¹⁾), Certicompte (ou Sécurité 12⁽¹⁾), Protection Juridique,
- 20 % de réduction sur : Synopsis 2⁽²⁾, les frais de dossiers de crédit à la consommation ou crédit immobilier, la location d'un coffre-fort et les droits de garde sur comptes titres ou PEA/PEA-PME.

L'Option Norplus comprend également des avantages sur des prestations bancaires et assuranciellles selon le niveau d'option choisi :

Classic

0,05 € TTC par mois

- Exonération des intérêts débiteurs (« agios ») s'ils n'excèdent pas 8 € par trimestre⁽³⁾,
- Garantie achat⁽⁴⁾ avec indemnité maximum de 2 000 €/an.

Premier

1,55 € TTC par mois

- Exonération des intérêts débiteurs (« agios ») s'ils n'excèdent pas 24 € par trimestre⁽³⁾,
- Garantie achat⁽⁴⁾ avec indemnité maximum de 3 000 €/an,
- 20 % de réduction sur la commission forfaitaire mensuelle du mandat de gestion d'Assurance Vie ou de capitalisation Gestion Initiale,
- 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie. Voir p. 44.

Réductions sur les Services Essentiels JAZZ et l'option Norplus pour les clients détenteurs de cette option

- Réductions cumulables entre elles et applicables aux Services Essentiels JAZZ et à l'Option Norplus

18-24 ans	50 %
25-29 ans	20 %
Duo ⁽⁵⁾	50 %

(1) Voir p. 47

(2) Voir p. 2.

(3) Au-delà de ce seuil, les agios sont facturés dans leur totalité sans application de franchise.

(4) Service opéré par Allianz IARD, Entreprise régie par le Code des Assurances, Société anonyme au capital de 997 967 200 Euros - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, 542 110 291 RCS Nanterre par l'intermédiaire de SPB, SAS de courtage d'assurances, au capital de 11 000 000 Euros, dont le siège social est situé 71 quai Colbert, CS 90000, 76095 Le Havre Cedex immatriculée au RCS 305 109 779 LE HAVRE et à l'ORIAS sous le numéro 07.002.642.

(5) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.

■ Option Convention Étoile

Cette offre n'est plus commercialisée.

JAZZ Option Convention Étoile comprend :

- L'émission de chèques de banque en nombre illimité,
- Un avantage sur prestation bancaire selon le niveau d'option choisi :

Classic 0,25 € TTC par mois

Exonération des intérêts débiteurs (« agios »)
s'ils n'excèdent pas 8 € par trimestre⁽¹⁾

Premier 1,11 € TTC par mois

Exonération des intérêts débiteurs (« agios »)
s'ils n'excèdent pas 24 € par trimestre⁽¹⁾

Infinite 2,50 € TTC par mois

Exonération des intérêts débiteurs (« agios »)
s'ils n'excèdent pas 50 € par trimestre⁽¹⁾

Les titulaires de l'Option Convention Étoile peuvent également être titulaires d'un ou plusieurs des modules suivants	Cotisation supplémentaire en cas de souscription de modules Par mois TTC						
Module Épargne qui comprend l'assurance Sécurité Épargne⁽²⁾, Synopsis 2⁽³⁾, la prise en charge des frais de transfert depuis un autre établissement sur PEL, PEA/PEA-PME, une réduction d'un mois de cotisation la première année sur l'offre Télésurveillance (voir page 51) et des avantages sur des prestations bancaires et assuranciellles choisies librement : - 20 % de réduction sur les droits de garde PEA/PEA-PME, les droits d'entrée Assurance-Vie et la commission forfaitaire mensuelle du mandat de gestion d'Assurance Vie ou de capitalisation Gestion Initiale - 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie. Voir p. 44	<table> <tr> <td>Pour 1 module</td><td>3 €</td></tr> <tr> <td>Pour 2 modules</td><td>5 €</td></tr> <tr> <td>Pour 3 modules</td><td>7 €</td></tr> </table>	Pour 1 module	3 €	Pour 2 modules	5 €	Pour 3 modules	7 €
Pour 1 module	3 €						
Pour 2 modules	5 €						
Pour 3 modules	7 €						
Module Famille qui comprend l'Assurance Sécurité 12⁽²⁾, la Garantie Achats Internet⁽⁴⁾, une réduction d'1 mois de cotisation sur l'Assurance Habitation et/ou Automobile la 1^{re} année et une réduction d'un an de cotisation la 1^{re} année sur l'option carte collection							

(1) Au-delà de ce seuil, les agios sont facturés dans leur totalité sans application de franchise.

(2) Voir p. 47.

(3) Voir p. 2.

(4) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS Versailles 572 079 150 - Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 - 1 place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi.

Module International qui comprend une Carte CB Visa supplémentaire incluse, l'exonération des frais Société Générale sur 4 virements non SEPA de moins de 12 500 € par an, l'exonération des frais bancaires Société Générale sur 12 paiements et 5 retraits par carte hors zone Euro ⁽¹⁾ par an, le Service de protection de votre bagage en soute et une réduction d'1 mois de cotisation sur l'offre Télésurveillance (voir page 51).	Pour 1 module 3 € Pour 2 modules 5 € Pour 3 modules 7 €
--	---

Réduction sur l'Option Convention Étoile (hors modules)

Réductions non cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué :	Réduction sur l'Option Convention Étoile (hors modules)
18-24 ans	50 %
25-29 ans	20 %
JAZZ DUO	50 %

4.3. KAPSUL

Cotisation à une offre groupée de services (à partir de 18 ans)

■ Cotisation mensuelle **kapsul** 2,00 €

Celle-ci inclut :

- L'ouverture, la tenue⁽²⁾ et la fermeture du compte Kapsul (sans autorisation de découvert)
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) (gratuit)
- Adhésion au service e-document (gratuit)
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique⁽³⁾) - CB Visa Kapsul⁽⁴⁾
- Le paiement mobile (Apple Pay et SG Pay)⁽⁵⁾
- Un chéquier (sous réserve d'acceptation par la banque)

→ **Satisfait ou remboursé⁽⁶⁾ : Société Générale s'engage à vous rembourser vos cotisations Kapsul durant la première année de souscription dans le cas où vous ne seriez pas satisfait du service.**

(1) Voir p. 59.

(2) Sont inclus les frais de tenue de compte bancaire.

(3) Autorisation systématique: sous réserve des éventuelles exceptions détaillées dans les Conditions Générales « Les Cartes de débit » de la Convention de compte et de services Particuliers.

(4) L'offre Kapsul est limitée à une seule carte.

(5) SG Pay est réservé au bénéfice exclusif de la clientèle des particuliers personnes physiques titulaires d'un accès au service de banque à distance proposé par Société Générale. L'accès aux fonctionnalités de la banque à distance nécessite la souscription à l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.). Gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet.

(6) Voir modalités dans la Convention de compte et de services Particuliers sur particuliers.sg.fr et en agence.

4.4. GÉNÉRIS : Offre destinée aux clients en situation de fragilité financière⁽¹⁾

Cotisation à une offre groupée de services

■ Cotisation mensuelle 1,00 €⁽²⁾

Prestations et services inclus :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB Visa Évolution Génériss⁽³⁾,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte (ou autre agence si service indisponible dans l'agence qui tient le compte),
- Des virements SEPA (classique) :
 - 1 virement permanent initié en agence par mois,
 - 4 virements occasionnels initiés en agence par mois,
 - Un nombre illimité de virements occasionnels (classiques ou instantanés) et permanents initiés via Internet⁽³⁾,
- Un nombre illimité de paiements par TIP SEPA⁽⁴⁾ et prélèvements SEPA,
- 3 chèques de banque par mois,
- L'accès illimité à l'Espace Client⁽³⁾,
- Un système d'alerte dès lors que le solde du compte passe sous le seuil de 100 €,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- L'enregistrement de changement d'adresse.

Conditions tarifaires :

- Plafonnement de la commission d'intervention 4,00 € par opération
20,00 € par mois
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois) :
 - Pour un montant inférieur à 10 € Montant du rejet par opération
 - Pour un montant supérieur ou égal à 10 € 10,00 € par opération
- Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte⁽⁵⁾ : 20,00 € par mois
200,00 € par an

(1) Conditions de souscription et contenu de l'offre conformes à l'article R.312-4-2 et au I et III de l'article R.312-4-3 du *Code monétaire et financier*.

(2) Gratuit pour les mineurs.

(3) Voir p. 5.

(4) Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(5) Voir la liste exhaustive de ces frais p. 23.

4.5. Services bancaires de base

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du *Code monétaire et financier*.

Cotisation à une offre groupée de services

Cotisation mensuelle

Gratuit

Services inclus :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la banque ou automate SG et Cash Services,
- Les paiements par prélèvement SEPA⁽¹⁾, TIP SEPA⁽²⁾ ou virement SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets (uniquement pour les virements SEPA classiques) ou à distance (virements SEPA classiques ou instantanés),
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - CB Visa Évolution SBB,
- 2 chèques de banque par mois.

Conditions tarifaires :

- Exonération des commissions d'intervention
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)
 - Pour un montant inférieur à 10 € Montant du rejet par opération
 - Pour un montant supérieur ou égal à 10 € 10,00 € par opération

(1) Prélèvement en Euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA.

(2) Titre interbancaire de paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

5. Irrégularités et incidents

5.1. Commission d'intervention

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

- Par opération (dans la limite de 80,00 € par mois) 8,00 €

→ Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Générés (voir p. 20) et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

5.2. Opérations particulières

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire 23,00 € par opération
- Frais par saisie attribution⁽¹⁾ 133,00 €
- Frais par saisie conservatoire⁽¹⁾ 133,00 €
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ 10 % du montant dû au Trésor Public (max. 100,00 €)
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 16,00 € par lettre
Cette lettre vous invite à régulariser le solde de votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert.
- Chèque remis à l'encaissement revenu impayé pour motif autre que sans provision : opposition, irrégularité, prescription, compte indisponible 16,00 € par chèque

5.3. Incidents de paiement

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision⁽¹⁾ 16,00 € par chèque
Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction bancaire d'émettre des chèques. Vous disposez d'un délai indiqué dans le courrier, pour régulariser votre situation.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - Pour un chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - Pour un chèque supérieur à 50 € 50,00 €

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

■ **Frais de rejet de Prélèvement pour défaut de provision - SEPA - TIP SEPA⁽¹⁾**

- | | |
|--|-----------------------|
| - Pour un montant inférieur à 20 € | Montant du rejet |
| - Pour un montant supérieur ou égal à 20 € | 20,00 € par opération |

■ **Frais de non-exécution de virement permanent SEPA ou non SEPA pour défaut de provision**

- | | |
|--|-----------------------|
| - Pour un montant inférieur à 20 € ou contrevaaleur | Gratuit |
| - Pour un virement supérieur ou égal à 20 €
ou contrevaaleur à destination d'une autre banque | 20,00 € par opération |

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires⁽²⁾ facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes.

Clientèle en situation de fragilité financière⁽³⁾

Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte :

25,00 € par mois

- Commissions d'intervention,
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision,
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire,
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,
- Frais de paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire.

(1) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA. La représentation d'un prélèvement rejeté pour défaut de provision ne peut être facturée en cas de nouveau rejet.

(2) Y compris les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction dans le cas du rejet d'un chèque.

(3) Au sens de l'article R.312-4-3 du *Code monétaire et financier*. Y compris les clients détenteurs des Services Bancaires de Base identifiés comme fragiles financièrement. Pour les clients titulaires de Générïs, voir montant de plafonnement spécifique voir p. 20.

6. Opérations avec l'étranger

Cours de change

[Nous consulter](#)

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de l'exécution de la transaction de change et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'applique une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR.

Le 01/10/2024, le cours de change EUR/USD est de 1,1086 tel que

1 EUR = 1,1086 USD.

Après application de la marge commerciale, le cours de change EUR/USD devient 1,0931.

L'achat de 1 000 USD entraînera un débit = 914,83 EUR (= 1 000/1.0931).

Change manuel

▪ Achat et vente de billets de banque étrangers

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - Commission par opération ⁽¹⁾ | 1,5 % du montant.
Minimum 6,00 € |
| - Commission fixe supplémentaire par opération pour les opérations de non-clients | 9,90 € |
-

Chèques⁽²⁾

- | | |
|--|--|
| ▪ Encaissement de chèques étrangers | 1 ‰ du montant.
Minimum 25,00 € par opération |
| Encaissement d'un chèque en Euro ou en devise payable à l'étranger/encaissement d'un chèque en devise payable en France ⁽¹⁾ | |
| ▪ Chèque présenté par une banque étrangère | 1 ‰ du montant.
Minimum 25,00 € par opération |
-

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays hors zone Euro⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (voir p. 59)

■ Commission(s) par paiement ou retrait par carte

- pour la carte CB Visa Infinite
 - Paiement inférieur ou égal à 10 € 2 %⁽⁴⁾
 - Paiement supérieur à 10 € 1,00 € + 2 %⁽⁴⁾
 - Retrait d'espèces 3,00 €⁽⁵⁾ + 2 %⁽⁴⁾
- pour les autres cartes
 - Paiement inférieur ou égal à 10 € 2,7 %⁽⁴⁾
 - Paiement supérieur à 10 € 1,00 € + 2,7 %⁽⁴⁾
 - Retrait d'espèces 3,00 €⁽⁵⁾ + 2,7 %⁽⁴⁾

→ Forfait d'exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'Option Internationale selon les niveaux (voir p. 26) et dans le module International de l'option Convention Étoile de JAZZ (voir p. 19).

■ Carte Collection Option Voyageur⁽⁷⁾ 28,00 € par an

Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro.

- Option carte Collection Crypto Voyageur⁽⁸⁾ 35,00 € par an

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

Cartes - Paiements et retraits dans un pays de la zone Euro, dans une devise autre que l'Euro (voir p. 9)

-
- (1) Pour des opérations en devises ou en Euros.
 - (2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en Euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.
 - (3) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).
 - (4) Commission calculée sur le montant converti en Euros par les Réseaux Visa et MasterCard.
 - (5) Exonération pour les clients Banque Privée.
 - (6) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
 - (7) Disponible sur les cartes CB Visa, CB Mastercard, CB Visa Premier, CB Gold Mastercard, CB Visa Infinite, CB Visa Kapsul et CB Visa Évolution, sauf détenteur de l'offre Générïs et des Services Bancaires de Base. En supplément de la cotisation carte ou de l'offre groupée de services.
 - (8) Réservé aux cartes CB Visa, CB Mastercard, CB Visa Premier et CB Gold Mastercard.

Option internationale (accessible à partir de 16 ans⁽¹⁾)⁽²⁾

Cotisation mensuelle	Clients non détenteurs de Sobrio ou JAZZ	Option détenue dans Sobrio ou JAZZ ⁽²⁾
Initial Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro par mois.	11,00 €	10,00 €
Intense Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro.	18,50 €	17,50 €
Illimité Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro, ainsi que tous les virements occasionnels et permanents non SEPA ⁽⁵⁾ émis ou reçus.	26,00 €	25,00 €
Étudiants de moins de 30 ans⁽⁶⁾ Exonération des commissions ⁽³⁾ Société Générale sur tous les paiements et retraits ⁽⁴⁾ par carte hors zone Euro, ainsi que tous les virements occasionnels et permanents non SEPA ⁽⁵⁾ émis ou reçus.	3,00 €	2,00 €

Réductions complémentaires sur l'Option Internationale détenue dans Sobrio ou JAZZ

18-24 ans	25-29 ans	Banque Française Mutualiste (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo
- 50 %	- 20 %	- 50 % ⁽⁷⁾	- 30 % ⁽⁸⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

-
- (1) Les mineurs à partir de 16 ans ont accès au seul niveau Étudiants.
 - (2) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois: Niveau 1 à 3,75 €, Niveau 2 à 11,50 €, Niveau 3 à 16,00 €.
 - (3) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.
 - (4) Dans un distributeur automatique de billets.
 - (5) Voir p. 27, 28.
 - (6) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.
 - (7) Réduction de 50 % pendant une durée maximale de 2 ans (hors niveau Étudiants) à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.
 - (8) Si 2 Sobrio ou 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo ou JAZZ Duo s'applique sur la cotisation de l'Option internationale éventuellement rattachée.

Virement vers l'étranger

■ Émission d'un virement SEPA

(en Euros émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 59)

Voir p. 11

■ Ajout ou suppression d'un bénéficiaire de virement



Voir p. 11

- Depuis l'Espace Client (Internet ou « L'Appli SG »)

Gratuit

- Par un Conseiller de Clientèle

(en agence, par téléphone ou par mail)

8,00 € par opération

- Par un Conseiller de Clientèle, pour les détenteurs

de Kapsul (en agence, par téléphone ou par mail)

10,00 € par opération

→ Exonération pour les détenteurs de JAZZ, de SOBRIO, les clients Banque Privée, les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

■ Frais de mise en place de dossier de virement permanent non SEPA **Gratuit**

■ Émission d'un virement non SEPA⁽¹⁾

(virement en devises, ou en Euros hors zone SEPA)

Frais par virement occasionnel non SEPA⁽²⁾ initié depuis votre Espace Client ou depuis « L'Appli SG »⁽³⁾

Options de frais possibles	« Share » ⁽⁴⁾	« Our » ⁽⁵⁾
Virement inférieur ou égal à 500 €	9,00 €	9,00 € + 23,00 €
Virement supérieur à 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €

Frais par virement occasionnel ou permanent non SEPA⁽²⁾ traité en agence

Options de frais possibles	« Share » ⁽⁴⁾	« Our » ⁽⁵⁾	« Ben » ⁽⁶⁾
Virement inférieur ou égal à 500 €	13,00 €	13,00 € + 23,00 €	-
Virement supérieur à 500 €	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10 % du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) + 23,00 €	-

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾, quelle qu'en soit la devise.

- (1) Exonération pour les clients Banque Privée. Frais Société Générale sur 4 virements occasionnels et permanents non SEPA de moins de 12 500 € par an inclus dans la cotisation du module International de l'Option Convention Étoile de JAZZ voir p. 19 et tous les virements occasionnels et permanents non SEPA inclus dans l'option Internationale « illimité » et « étudiants de moins de 30 ans » voir p. 26.
- (2) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.
- (3) Voir tarifs p. 5.
- (4) « Share » = Partagés. Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.
- (5) « Our » = Notre/Nos. Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant un montant forfaitaire couvrant les frais des banques étrangères).
- (6) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.
- (7) Espace Économique Européen. Voir p. 59.

À noter

Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- ordres de virement libellés en Euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.
- ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

Pour en savoir plus, consultez les Conditions Générales de la Convention de compte et de services Particuliers.

Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement SEPA

(en Euros en provenance d'un pays de la zone SEPA, voir p. 59)

Gratuit

Voir p. 11

■ Réception d'un virement Non SEPA

(virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA, voir p. 59)

Frais par virement non SEPA⁽¹⁾ :

- Virement inférieur ou égal à 150 €

Gratuit

- Virement supérieur à 150 €⁽²⁾

22,00 €

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'information SWIFT » sur particuliers.sg.fr

Opérations avec les frontaliers suisses⁽³⁾

■ Offre de rapatriement de salaire en Francs Suisses (CHF)

Offre soumise à conditions d'éligibilité⁽⁴⁾.

- Frais de dossier annuel 25,00 €

- Ordre de prélèvement exceptionnel en francs suisses 5,00 € par opération

- Frais de rejet de prélèvement 5,00 € par opération

■ Offre de change multi-termes - le terme salarial Francs Suisses (CHF)

Offre soumise à conditions d'éligibilité⁽⁴⁾.

- Frais de dossier annuels 60,00 €

(1) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

(2) Exonération pour les clients Banque Privée.

(3) Agences SG à proximité de la frontière suisse.

(4) Se renseigner auprès de votre agence pour les conditions d'éligibilité.

7. Découverts et crédits

Les taux d'usure appliqués sont tenus à la disposition de la clientèle en agence et sur le site internet particuliers.sg.fr à la rubrique « documentation et tarifs » dans la notice d'« Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France ».

7.1. Facilité de caisse ou découvert

■ Facilité de caisse ou Découvert ponctuel*

[Nous consulter](#)

* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.

Pour information, le TAEG appliqué au 4^e trimestre 2024 pour les Facilités de caisse, découverts et dépassements varie de 8,28 % à 22,71 %.

Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 22,71 % (taux en vigueur au 1^{er} octobre 2024).

■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (« agios »)

(non compris dans le TAEG)

7,00 € par trimestre

→ Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano, du forfait d'intérêts débiteurs ou des options Souplesse, Norplus et Convention Étoile de JAZZ.

■ Forfait d'intérêts débiteurs⁽¹⁾

- Forfait d'exonération d'agios

À hauteur d'une utilisation de 1 000 € de découvert pendant 7 jours par mois

2,00 € par mois

→ Réduction de 20 % pour les détenteurs de Sobrio.

■ PIANO

30,00 € par an

Cette offre n'est plus commercialisée

Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), exonération des frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et assurance décès accidentel.

(1) Les détenteurs de l'offre groupée de services JAZZ peuvent bénéficier de forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (agios) spécifiques dans les services essentiels de JAZZ et/ou dans l'Option Souplesse (voir p. 15 et 16).

7.2. Crédits à la consommation

■ Crédit renouvelable Alterna

Taux et conditions d'utilisation

[Nous consulter](#)

■ Crédits amortissables

Expresso, Expresso Développement Durable

(financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur france-renov.gouv.fr/),

Crédit Compact (regroupement de crédits à la consommation)

- Taux

[Nous consulter](#)

- Frais de dossier⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

Pour tout crédit d'un montant inférieur à 4 500 €

Néant

Pour tout crédit d'un montant de 4 500 € ou plus

1 % du montant du prêt
(minimum 70,00 €)

- Frais d'aménagement des mensualités

30,00 €

- Frais de report des échéances

Gratuit

Prêt Étudiant Évolutif

- Taux

[Nous consulter](#)

- Frais de dossier⁽²⁾

30,00 €

- Frais d'aménagement des mensualités

30,00 €

- Frais pour décaissements programmés

16,00 €

- Frais de report des échéances

Gratuit

■ Lettre de relance sur échéance impayée

Gratuit

7.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers

Conditions communes aux crédits immobiliers et aux crédits d'investissement divers

■ Taux d'intérêt

■ Assurance Emprunteur⁽⁴⁾

Les cotisations d'assurance sont établies en fonction de l'âge et de l'état de santé de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

[Nous consulter](#)

■ Assurance Perte d'Emploi (facultative)

(1) Néant pour Expresso Développement Durable quel que soit le montant du financement.

(2) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(3) Frais de dossier offerts pour toute souscription en ligne quels que soient le montant et la durée du financement.

(4) Contrats d'assurance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orientas.fr). Ces contrats sont souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances. L'emprunteur peut souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de son choix, tant avant qu'après l'émission de l'offre de prêt et/ou à tout moment à compter de la signature de l'offre de prêt, dans les conditions fixées aux articles L313-28 à L313-33 du code de la consommation.

Frais de dossier⁽¹⁾

Les frais de dossier représentent la rémunération de la banque pour l'étude et le montage d'un dossier de crédit.

Ils sont inclus dans le TAEG (Taux Annuel Effectif Global).

- **Frais de dossier⁽¹⁾, pour les prêts suivants :**
 - Prêt immobilier à taux fixe, Prêt Conventionné, Crédit Relais, Prêt Développement Durable, Optis, Edifio, Crédit Lombard, Crédit de Trésorerie 1 % du montant
Min. 500,00 €
- **Frais de dossier⁽¹⁾, pour le Prêt immobilier en Francs Suisses** 1 % du montant
Soit une contre-valeur en Euros de min 530,16 € basé Min. 500,00 CHF
sur le cours de change⁽²⁾ du 01/10/2024 : 1 CHF = 1,0603 €
- **Frais de dossier⁽¹⁾, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS)** 1 % du montant
Min. 300,00 €
Max. 500,00 €
- **Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro** Néant

Autres frais

- **Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte, Libertimmo 1⁽³⁾, Valorimmo⁽³⁾ et prêt Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles** Néant
- **Frais pour traitement spécifique⁽⁴⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert** 1 % du capital dû
Min. 500,00 €
- **Lettre de relance sur échéance impayée** **Gratuit**
- **Demande de décompte de remboursement anticipé ou réédition de tableau d'amortissement (par dossier)**
 - Offre émise jusqu'au 30/06/2016 25,00 €
 - Offre émise depuis le 01/07/2016 **Gratuit**

7.4. Cautions émises par la banque

- **Caution Loyer Jeunes Actifs**
 - Frais d'acte 30,00 €
 - Commission d'engagement 2 % par an du montant de la caution
- **Autres Cautions Émises**
 - Frais d'acte 41,50 €
 - Commission d'engagement **Nous consulter**

(1) 20 % de réduction pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus. Frais de dossier clients Banque Française Mutualiste (BFM), nous consulter.

(2) Taux de change indicatif (European Central Bank). Le taux appliqué à l'opération sera déterminé dans l'offre de prêt.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

(4) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du *Code de la consommation*, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

8. Épargne et placements financiers

8.1. Épargne bancaire

Comptes et livrets d'épargne

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence et consultables sur le site particuliers.sg.fr

- Livret A
- Livret de Développement Durable et Solidaire
- Livret d'Épargne Populaire
- Livret Jeune
- Compte sur livret
- Livret Épargne Plus Société Générale

→ Versements et retraits possibles à tout moment⁽¹⁾. Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.

Services d'épargne associés aux comptes et livrets

- | | |
|---|----------------|
| ▪ Déclic Régulier
(virements automatiques du compte bancaire vers un compte ou livret d'épargne Société Générale) | Gratuit |
| ▪ Déclic Seuil (TrésorTempo)
(virements automatiques en fonction du solde du compte bancaire vers un compte ou livret d'épargne Société Générale) | Gratuit |
| ▪ Service d'épargne solidaire
(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations) ⁽²⁾ | Gratuit |
-

(1) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

(2) La liste des associations est disponible en agence.

Épargne logement

Les taux de rémunération sont disponibles toute l'année en agence et consultables sur le site particuliers.sg.fr

- Compte Épargne Logement
 - Plan Épargne Logement
 - Transfert dans un autre établissement (CEL, PEL)⁽¹⁾ 75,00 €
-

Épargne à terme

- Plan Épargne Bancaire [Nous consulter](#)
Ce produit n'est plus commercialisé.
 - Plan d'Épargne Populaire [Nous consulter](#)
Ce produit n'est plus commercialisé.
 - Transfert dans un autre établissement (PEP)⁽¹⁾ 75,00 €
 - Comptes à terme
 - Compte à Terme à taux Fixe [Nous consulter](#)
 - Compte à Terme Exponance (à taux progressif) [Nous consulter](#)
-

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

8.2. Placements financiers

Valeurs mobilières⁽¹⁾

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

■ Transactions sur internet⁽²⁾

Bourse Euronext⁽³⁾

Ordre au comptant

(pour les comptes titres ordinaires, PEA et PEA PME)

- Commission proportionnelle⁽⁴⁾
 - Ordre inférieur ou égal à 2 000 € 0,50 %
 - Ordre de plus de 2 000 € jusqu'à 8 000 € 0,45 %
 - Ordre supérieur à 8 000 € 0,35 %
- Minimum de perception sur compte titres ordinaire⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 6,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 €	10,00 €	0,50 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Espace Client et application mobile « L'Appli SG ». Voir tarifs p. 5.

(3) Titres négociables en Euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(4) Barème applicable dès le 1^{er} Euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(5) Conformément à la loi PACTE, aucun minimum de perception n'est appliqué pour un ordre passé sur un PEA ou PEA PME.

(6) Pour les petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur Euronext, les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation.

Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

exclusivement sur Euronext Paris

et sur un compte titres ordinaire⁽¹⁾

	À l'achat	À la vente
- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽²⁾	0,025 % par jour ⁽³⁾	Gratuit
- Prorogation d'un ordre passé au SRD		
- Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
- Commission fixe	4,50 €	4,50 €
- Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	28,00 €	0,70 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>10,00 €</i>	<i>0,25 %</i>
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	18,00 €	0,45 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 %</i>

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Le SRD n'est pas autorisé dans un PEA ou PEA PME.

(2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

Bourse étranger⁽¹⁾⁽²⁾

Ordre au comptant

(pour les comptes titres ordinaires, PEA et PEA PME)

- Commission proportionnelle	0,50 %
- Minimum de perception sur bourse US ⁽³⁾ sur un compte titres ordinaire ⁽⁴⁾	16,00 €
- Minimum de perception sur les autres places étrangères ⁽⁵⁾ sur un compte titres ordinaire ⁽⁴⁾	40,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	20,00 €	0,50 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur une place étrangère hors US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	40,00 €	1,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Étranger
(commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs
du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq).

(2) Tarification hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

(3) NYSE et Nasdaq

(4) Conformément à la loi PACTE, aucun minimum de perception n'est appliqué pour un ordre passé sur un PEA ou PEA PME.

(5) Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse. Liste susceptible d'évoluer.

■ Transactions en agence

Bourse Euronext⁽¹⁾

Ordre au comptant	En agence ou au 3933 ⁽²⁾	
	Compte titres ordinaire	PEA PEA PME
- Commission proportionnelle ⁽³⁾		
- Ordre inférieur ou égal à 8 000 €	1,40 %	1,20 %
- Ordre de plus de 8 000 € jusqu'à 15 000 €	1,20 %	1,20 %
- Ordre supérieur à 15 000 €	1,10 %	1,10 %
- Commission fixe ⁽⁴⁾	4,50 €	Néant
- Minimum de perception ⁽⁵⁾	15,50 €	Néant

	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Pour vous aider à comprendre :		
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un compte titres ordinaire portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 € :	32,50 €	1,63 %
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un PEA portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2 000 € :	24,00 €	1,20 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Titres négociables en Euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles

(2) Service gratuit + prix appel. Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés).

(3) Barème applicable dès le 1^{er} Euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

Clients Banque Privée : Commission proportionnelle de 1,10 % pour les ordres <= 50 000 €, 1,0 % pour les ordres de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 €, 0,8 % pour les ordres de plus de 150 000 € et jusqu'à 500 000 € et 0,70 % pour les ordres de plus de 500 000 € (valable pour les Comptes Titres Ordinaires, PEA, PEA PME).

(4) Exonération pour les clients Banque Privée.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext.

Clients Banque Privée : Minimum de perception de 40 € (valable pour les Comptes Titres Ordinaires).

Ordre avec Service de Règlement Différé (SRD)

exclusivement sur Euronext Paris

et sur un compte titres ordinaire⁽¹⁾

	À l'achat	À la vente
- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽²⁾	0,025 % par jour ⁽³⁾	Gratuit
- Prorogation d'un ordre passé au SRD		
- Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
- Commission fixe	4,50 €	4,50 €
- Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	70,50 €	1,76 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>10,00 €</i>	<i>0,25 %</i>
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	60,50 €	1,51 %
<i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 %</i>

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Le SRD n'est pas autorisé dans un PEA ou PEA PME.

(2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.

(3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

Bourse étranger⁽¹⁾⁽²⁾

Ordre au comptant	Compte titres ordinaire	PEA PEA PME
- Commission proportionnelle ⁽³⁾	1,66 %	1,20 %
- Minimum de perception ⁽⁴⁾	60,00 €	Néant

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un compte titres ordinaire portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	66,40 €	1,66 %
Vous passez un ordre d'achat en agence sur un PEA portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 € :	48,00 €	1,20 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ Réduction de 30 % des frais de courtage sur la Bourse Étranger (commission proportionnelle, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Royaume-Uni, Canada, Suisse, USA, zone Euro. Autre pays, nous consulter.

(2) Tarification hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

(3) Clients Banque Privée : Commission proportionnelle de : 1,20 % pour les ordres ≤ 50 000 €, 1,10 % pour les ordres de plus de 50 000 € et jusqu'à 150 000 €, 0,95 % pour les ordres de plus de 150 000 € et jusqu'à 500 000 €, et 0,80 % pour les ordres de plus de 500 000 € (valable pour les Comptes Titres Ordinaires, PEA, PEA PME).

(4) Clients Banque Privée : Minimum de perception de 40 € (valable pour les Comptes Titres Ordinaires).

Autres valeurs mobilières

Souscription d'OPC⁽¹⁾

- OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽²⁾ et OPC gérés par les sociétés de gestion indirectement liées à Société Générale via un accord de sous-distribution **Gratuit**
 - Autres OPC (frais forfaitaires) **Gratuit⁽³⁾**
-

Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Autres souscriptions

- Souscription aux émissions d'actions **Gratuit**
 - Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles **Gratuit**
 - Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN) **Nous consulter**
-

■ Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle pour les ordres sur Bourse Euronext et Étranger. Voir transactions sur valeurs mobilières

Minimum de perception⁽⁴⁾ sur un compte titres ordinaire⁽⁵⁾

- Vente d'actions consécutive à certaines OST 9,00 €
 - Achat ou vente de droits 5,00 €
-

(1) Organisme de Placement Collectif.

(2) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi, SG 29 Haussmann, agissant sous la dénomination commerciale Société Générale Investment Solutions (France), Primonial.

(3) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

(4) Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

(5) Conformément à la loi PACTE, aucun minimum de perception n'est appliqué pour les OST passées sur un PEA ou PEA PME.

Conservation et gestion

■ Droits de garde⁽¹⁾⁽²⁾

Titres

- Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale⁽³⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois⁽⁴⁾, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

Gratuit

Autres titres

- Commission proportionnelle⁽⁵⁾

- Tranche de capitaux inférieure ou égale à 50 000 €	0,30 %
- Tranche de capitaux de plus de 50 000 € jusqu'à 150 000 €	0,20 %
- Tranche de capitaux supérieure à 150 000 €	0,10 %

- Commission fixe⁽⁶⁾ 4,50 € par ligne

- Minimum de perception sur compte titres ordinaire⁽⁷⁾ 25,00 € par compte Pour les 18-29 ans

Gratuit

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	105,00 €	0,53 %

→ Réduction de 30 % des droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse (voir p. 44).

(1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) 20 % de réduction sur les droits de garde sur compte-titre, PEA ou PEA-PME pour les détenteurs de JAZZ option Norplus. 20 % de réduction sur les droits de garde sur PEA ou PEA-PME pour les détenteurs du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ.

(3) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi, SG 29 Haussmann, agissant sous la dénomination commerciale Société Générale Investment Solutions (France), Primonial.

(4) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

(5) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA et PEA PME).

(6) Exonération pour les clients Banque Privée.

(7) Les PEA et PEA PME ne sont pas soumis au minimum de perception par compte.

■ **Frais de tenue de compte titres⁽¹⁾**

- Forfait annuel par compte titres (ordinaire⁽²⁾, PEA ou PEA PME⁽³⁾) 17,50 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 €. Au titre de la gestion annuelle de ce compte, vous acquitterez :	17,50 €	0,09 %

→ **Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté :**

- entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025 inclus sur un compte titres ordinaire,
- entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 inclus sur un compte titres PEA ou PEA PME.

Pour les PEA ou PEA PME, les frais de tenue de compte et la commission proportionnelle des droits de garde sont plafonnés à 0,40 %.

■ **Frais de gestion - PEA ou PEA PME**

- Transfert de PEA ou PEA PME dans un autre établissement
Commission par ligne 12,00 €

L'ensemble des frais de transfert est plafonné à 150 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez un PEA de 20 000 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	60,00 €	0,30 %

- Incorporation de titres cotés au nominatif pur⁽¹⁾ 35,00 € par ligne
- Frais de gestion des titres cotés au nominatif pur **Gratuit**
- Frais de gestion des titres non cotés au nominatif pur⁽¹⁾ 25,00 € par ligne et par an
- Frais de dossier (achat ou vente sur titres non cotés) 1,20 % par ordre, avec un maximum de 340,00 €
- Autre mouvement sur titres non cotés (conversion, échange...) 1,20 % par ordre, avec un maximum de 40,00 €

(1) Exonération pour les clients de la Banque Privée.

(2) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres ordinaire comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

(3) Prélevé sur votre compte chaque début d'année si le compte titres PEA ou PEA PME comporte au moins une ligne valeur au 31 décembre de l'année précédente. Droits de garde non inclus.

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous incorporez au nominatif pur 4 lignes de titres pour un total de 20 000 €. Au titre de cette opération, vous acquitterez :	140,00 €	0,70 %
Vous achetez une ligne de 30 000 € de titres non cotés, les frais de dossier pour cette opération seront :	340,00 €	1,13 %

Attention : s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

■ Frais de gestion - Compte titres ordinaire

- Virement de titres dans un autre établissement⁽¹⁾

- Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique 12,00 € par ligne
- Titres conservés dans tout autre pays 50,00 € par ligne

- Incorporation de titres cotés au nominatif pur 35,00 € par ligne

- Frais de gestion des titres cotés au nominatif pur **Gratuit**

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez :	12,00 €	0,06 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez :	50,00 €	0,25 %

Attention, s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

Or matière

■ Opération sur or

- Achat ou vente (en % du montant)⁽²⁾ 4 %
- Minimum de perception (par type de pièce) 50,00 €
- Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces) 8,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur des pièces d'or pour un total de 20 000 € livrées dans un sachet : $((20\,000 \times 4\%) = 800) + 8\text{ €}$ soit 808 €	808,00 €	4,04 %

(1) Exonération pour les clients Banque Privée.

(2) Négociation augmentée des frais de port TTC.

■ Conservation Or par Société Générale : Droits de garde sur or⁽¹⁾		
- Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne		1,00 % par an
- Frais fixe par ligne valeur		12,00 € par an
- Minimum de perception par ligne valeur		30,00 € par an

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez, au 31/12, des valeurs Or conservées chez Société Générale, composées de 2 lignes valeur distinctes de 6 000 € et 14 000 €. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	224,00 €	1,12 %

■ Frais de retrait/de versement (Or non conservé par Société Générale)		
- Retrait ou versement d'or physique en agence équipée d'un LOE ⁽²⁾ (en % du montant)		0,8 %
- Frais en cas d'absence de retrait dans le délai convenu		50,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous retirez des pièces d'or pour un total de 20 000 € livrées dans une agence avec LOE : $20\,000 \times 0,8\% = 160\text{ €}$.	160,00 €	0,8 %

Offre Bourse

■ Déclic Bourse et Déclic Bourse PEA (Abonnement d'épargne)		
- Service de versements programmés en OPC sur compte titres ordinaire ou sur PEA.		Gratuit
■ Service Bourse		
- Ensemble de services pour vous accompagner dans vos investissements en bourse		14,50 € par mois
Pour les 18-29 ans (Sous réserve d'éligibilité)		Gratuit

Services de gestion déléguée

■ Alliage Gestion⁽³⁾		
- Jusqu'à 15 000 € en compte titres ou PEA		6,00 € par mois
- De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA		16,00 € par mois
- Jusqu'à 15 000 € en assurance vie/contrat de capitalisation ou Plan d'Épargne Retraite ⁽⁴⁾		6,00 € par mois
- De 15 000 à 100 000 € en assurance vie/contrat de capitalisation ou Plan d'Épargne Retraite ⁽⁴⁾		16,00 € par mois
- Au-delà de ces montants ⁽⁴⁾		45,00 € par mois

- (1) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.
- (2) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre Conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.
- (3) Alliage Gestion est accessible à partir de 7 500 €. Cette tarification est établie sur la base du montant des encours sous gestion constaté le dernier jour ouvré du mois. Elle peut donc évoluer en fonction de la valorisation des actifs sous gestion et/ou des retraits ou apports d'espèces effectués dans le cadre du mandat.
- (4) 50 % de réduction sur la première année de cotisation à l'offre de gestion déléguée Alliage Vie pour les détenteurs de JAZZ option Norplus Premier et du module Épargne de l'option Convention Étoile de JAZZ.

■ **Gestion initiale** Nous consulter
Cette offre n'est plus commercialisée.

■ **Gestion Sous Mandat**
- À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA Nous consulter
- À partir de 100 000 € en unités de compte confiées
 en gestion en assurance vie/contrat de capitalisation Nous consulter

Pour vous aider à comprendre :	Coût en Euros	Soit en % (coût/montant)
Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40 000 € à l'entrée en gestion. Au titre d'une année, vous acquitterez :	192,00 €	0,48 %

Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

Relevés et services d'informations

■ **Relevés de valeurs mobilières**

- Relevé de titres trimestriel	Gratuit
- Relevé de titres mensuel	30,00 € par an
- Relevé de titres à la demande ou de succession	25,00 €

■ **Services d'information**

- Synopsis - Cristalia	Voir p. 2 et 3
- Relevé Plus-values ⁽¹⁾⁽²⁾	55,00 € par an

(1) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis (ou du Relevé de Compte Patrimonial).

(2) Perception d'avance chaque année au cours du 1^{er} trimestre civil.

Autres Services

- Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions Inclus dans le forfait tenue de compte titres
 - Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur [Nous consulter](#)
 - Récupération d'impôt sur les revenus de valeurs étrangères [Nous consulter](#)
-

8.3. Assurance vie

Contrats d'assurance vie, de capitalisation et plan d'épargne retraite (PER)

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie, de capitalisation et PER, nous vous invitons à contacter votre Conseiller de Clientèle ou à consulter particuliers.sg.fr.

9. Assurances et prévoyance

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurances, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur www.orias.fr.

Assurance des personnes

[Nous consulter](#)

■ Assurance Accidents de la Vie

Pour vous couvrir des conséquences des accidents de la vie privée

■ Protection Juridique⁽¹⁾

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien

■ Garantie de Salaire

Pour aider à compenser la perte de vos revenus en cas de chômage ou arrêt de travail de longue durée

■ Génée (ou Antarius Protection⁽²⁾)

Pour protéger vos proches en cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie

■ Certicompte (ou Sécurité 12⁽²⁾)⁽¹⁾

Pour aider vos proches à faire face en cas de décès accidentel avec une assurance associée au compte de particulier

■ Certi Épargne (ou Sécurité Épargne⁽²⁾)⁽¹⁾

Pour aider vos proches à faire face en cas de décès accidentel avec une assurance associée aux comptes et livrets d'épargne

■ Garantie Autonomie Aidant

Pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant d'un proche âgé de plus de 60 ans

■ Garantie Autonomie Sénior (ou Antarius Dépendance⁽²⁾)

Pour vous aider en cas de perte d'autonomie, avec une assurance dépendance

■ Garantie Obsèques Société Générale (ou Capital Obsèques⁽²⁾)

Pour prévoir et contribuer au financement de vos obsèques

■ La Complémentaire Santé Société Générale

Pour compléter les remboursements du régime obligatoire liés à vos frais de santé, pour vous et vos proches

(1) 50 % de réduction sur la première année de souscription d'un contrat Certicompte, Certi Épargne ou Protection Juridique pour les détenteurs de JAZZ Option Norplus.

(2) Cette offre n'est plus commercialisée.

Assurance des moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

▪ Mon assurance au quotidien

Assurance utilisation frauduleuse des moyens de paiement, perte ou vol des clés et papiers, vol d'espèces et prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques.

- Premier assuré	24,00 € par an*
- Deuxième assuré	18,00 € par an*

* Prélèvement mensuel.

→ **Inclus dans la cotisation Sobrio.**

▪ Quiétis

Cette offre n'est plus commercialisée.

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de 24 mois de la garantie constructeur des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

- Premier assuré	30,00 € par an
- Deuxième assuré	19,80 € par an

→ **Inclus dans la cotisation JAZZ.**

Assurance des biens

▪ Assurance Habitation ⁽¹⁾	Nous consulter
▪ Assurance Automobile ⁽¹⁾	Nous consulter
▪ Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque	Nous consulter
▪ Assurance 2 Roues	Nous consulter

(1) Réduction d'un mois de cotisation la première année pour les détenteurs du module famille de l'Option Convention Étoile de JAZZ.

■ Mon assurance mobile

- | | |
|---|------------------|
| - Assurance couvrant le foyer contre le vol,
le bris et l'oxydation des téléphones mobiles,
smartphones et tablettes tactiles | 11,00 € par mois |
| - Pour les détenteurs de Sobrio et de Quiétis
(Quiétis seul ou Quiétis dans JAZZ) ⁽¹⁾ | 10,00 € par mois |
-

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller de Clientèle pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - www.orientas.fr). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), Wakam (anciennement La Parisienne assurances), Abeille Assurances et Antarius (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), entreprises régies par le *Code des assurances*. Contrats soumis à des conditions d'éligibilité.

(1) La souscription à Mon assurance mobile nécessite la renonciation à la garantie vol ou bris accidentel du téléphone mobile ou tablette tactile incluse dans Quiétis.

10. Successions

■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement ⁽¹⁾	0,5 % + 85,00 € (max. 850,00 €)
---	------------------------------------

Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus⁽²⁾⁽³⁾ au jour du décès.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont spécifiques au traitement du dossier de succession. Les tarifs figurant dans la présente brochure s'appliquent aux autres opérations bancaires qui pourraient être effectuées.

(1) Exonération pour les défunts mineurs.

(2) Sont considérés comme des avoirs détenus, pour le calcul de la commission, l'ensemble des soldes des comptes individuels et collectifs dont le défunt était titulaire ou cotitulaire.

(3) Les contrats d'assurance-vie au nom du défunt sont exclus du montant des avoirs retenus pour le calcul de la commission.

11. Autres avantages et services

■ Offre Haute Fidélité

Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes bancaires Société Générale.

Gratuit

■ Télésurveillance Homiris⁽¹⁾⁽²⁾

Nous consulter

■ Le Cashback* SG⁽³⁾

LE CASHBACK  **Gratuit**

Bénéficiez de récompenses⁽⁴⁾ sur vos achats chez nos partenaires, en ligne ou en magasin

* Programme de récompense

(1) Service opéré par EPS (RCS Strasbourg n° 338 780 513), autorisation CNAPS n°AUT-067-2117-04-16-20180359358.

(2) Réduction d'un mois de cotisation la première année pour les détenteurs de JAZZ Option Convention Etoile, module Epargne ou module International.

(3) Réservé aux clients SG majeurs et titulaires d'un compte de particuliers. Le Cashback SG est un service géré par CFC Services SAS - 722 050 903 RCS Nanterre. La souscription au Cashback SG nécessite l'adhésion à l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc). Gratuit, hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet.

(4) Les récompenses correspondent à des sommes d'argent que les membres du Cashback SG peuvent se voir octroyer au titre d'achats auprès d'enseignes partenaires réalisés sur Internet, ou avec leur carte bancaire Société Générale auprès de certaines enseignes en magasin, et dont le montant est forfaitaire ou correspond à un pourcentage de leur achat. Voir conditions sur lecashback.sg.fr.

12. Banque Privée

-
- **Commission forfaitaire Service Gestion Privée⁽¹⁾** 600 € par an

Le service Gestion Privée vous permet de bénéficier de l'accompagnement d'un Banquier Privé et d'un mode de gestion qui vous correspond.

Votre Banquier Privé construit avec vous une solution patrimoniale globale cohérente, en tenant compte des spécificités de votre situation personnelle et patrimoniale.

Il mobilise l'ensemble des experts nécessaires à l'accomplissement de vos projets : gérants de portefeuille, conseillers en investissement, ingénieurs patrimoniaux et financiers.

-
- **Coach Financier⁽²⁾** **Gratuit**

Solution digitale de conseil en arbitrage pour contrat d'assurance vie regroupant notamment une présentation digitale du contrat d'assurance vie détaillant la valorisation des avoirs, l'allocation des actifs, les indicateurs de performance et de risque, un conseil en arbitrage en cohérence avec le profil de risque, des informations régulières sur les marchés financiers.

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Solution sous réserve d'éligibilité du client et du contrat. Hors frais d'arbitrage déterminés dans le cadre du contrat d'assurance vie du client.

13. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de Clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par courrier ou par messagerie depuis votre Espace Client.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au **Service Relations Clientèle de votre Région**, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service depuis votre Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique « Contestation et réclamation » en bas de page du site particuliers.sg.fr, ainsi que par courrier, téléphone ou e-mail, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

Par email : SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES
Service Relations Clientèle
TSA 17050
69307 LYON CEDEX 07

Service Relations Clientèle SG Courtois

Par email : SG-Courtois.Reclamations@socgen.com

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS
Service Relations Clientèle
TSA 80224
31689 TOULOUSE CEDEX 6

Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

Par email: SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD
Service Relations Clientèle
TSA 98064
59049 LILLE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Est

Par email: SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST
Service Relations Clientèle
TSA 10201
67093 STRASBOURG CEDEX

Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

Par email: SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-UEST
Service Relations Clientèle
TSA 41774
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

Service Relations Clientèle SG Laydernier

Par email: SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER
Service Relations Clientèle
TSA 68000
74059 ANNECY CEDEX

Service Relations clientèle SG SMC

Par email: SG-SMC.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC
Service Relations Clientèle
TSA 91353
13281 MARSEILLE CEDEX 06

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 50001
20297 BASTIA CEDEX

Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

Par email: SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Service Relations Clientèle
TSA 62294
75427 PARIS CEDEX 09

Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

Par email: SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST
Service Relations Clientèle
TSA 30001
33077 BORDEAUX CEDEX

Service Relations Clientèle SG Tarneaud

Par email: SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com

Par téléphone: **0 806 800 148** 

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD
Service Relations Clientèle
TSA 90001
87011 LIMOGES CEDEX

■ En dernier recours : le Médiateur de la consommation

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation Consommateurs » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site lemediateur.fbf.fr et sur particuliers.sg.fr à la rubrique en bas de page « Contestation et réclamation ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

En effet, une convention a été signée entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'AMF le 7 septembre 2017 vous permettant d'exercer votre propre choix, lequel sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr

Par courrier : Le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 – 75 422 Paris Cedex 09

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

Sur le site internet de l'AMF : amf-france.org/fr/le-mediateur

Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse – 75 082 Paris Cedex 02

- Pour tout litige relatif à un contrat de vente ou un service en ligne, vous avez également la possibilité de déposer une réclamation sur la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Pour votre information

■ Information préalable du consommateur en matière de frais bancaires

Les frais liés à des irrégularités et incidents de fonctionnement du compte font l'objet d'une information préalable par le biais du relevé de compte au moins 14 jours avant leur perception sur le compte bancaire.

L'article R.312-1-2 du *Code monétaire et financier* prévoit que les personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels soient informées gratuitement, par le biais de leur relevé de compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à des irrégularités et incidents que l'établissement entend débiter sur leur compte.

■ Le relevé de frais

Le relevé de frais recense les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la convention de compte et de services – Particuliers.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en plusieurs catégories :

- Frais prélevés sur le compte (avec le nombre de fois ou le service a été utilisé, le prix unitaire du service, le nombre de fois ou le service a été facturé)
- Frais inclus dans l'offre groupée de services (Sobrio, JAZZ...)
- Intérêts prélevés sur le compte
- Intérêts acquis sur le compte

Y figurent également les éventuelles remises commerciales, précédées d'un signe moins.

Sont exclus du relevé de frais :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffre-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de succession, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/PEL/PEP) et contrats d'assurances.

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ Votre Conseiller de Clientèle en agence

Votre Conseiller de Clientèle est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone (son numéro figure sur votre relevé de compte) pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■ La Banque par téléphone (voir p. 5)

3933

Service gratuit
+ prix appel

Des Conseillers vous répondent
du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 39 33. Appel non surtaxé.

■ Mon compte en bref (voir p. 5)

Vous êtes informés de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez le créneau de réception hebdomadaire. Vous êtes également alertés lorsque vous vous approchez de la limite de votre capacité de paiement par carte ou de votre découvert autorisé.

■ Internet⁽¹⁾ (voir p. 5) : particuliers.sg.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre Conseiller de Clientèle, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace Client.

■ Services Mobiles

Internet mobile⁽¹⁾ : particuliers.sg.fr et l'application mobile « L'Appli SG » disponible gratuitement sur l'App Store⁽²⁾ pour iPhone, sur Google Play^{TM(2)} pour les téléphones AndroidTM et sur Google PlayTM ou App Gallery⁽²⁾ pour les téléphones Huawei.

Vous pouvez :

- consulter vos comptes (la Jauge) et vos portefeuilles titres,
- effectuer et suivre vos virements occasionnels et permanents⁽³⁾ saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur SG et Cash Services le plus proche,
- prendre rendez-vous,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- passer et gérer vos ordres de Bourse,
- suivre l'actualité boursière et vos valeurs préférées,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau,
- convertir les devises d'une trentaine de pays,
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité⁽³⁾,
- utiliser le service Wero⁽³⁾,
- régler vos achats sans contact avec SG Pay⁽⁴⁾ ou Apple Pay sur les TPE compatibles.

(1) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Huawei et AppGallery sont des marques déposées par Huawei Technologies Co.Ltd. AppGallery est un service de Huawei Technologies Co.Ltd.

(3) Possible uniquement sur « L'Appli SG » (voir tarif p. 5 et 11).

(4) SG Pay est réservé au bénéfice exclusif de la clientèle des particuliers personnes physiques titulaires d'un accès au service de banque à distance proposé par Société Générale. L'accès aux fonctionnalités de la banque à distance nécessite la souscription à l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.). Gratuit hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet.

Zones européennes

- **Pays de la zone Euro⁽¹⁾** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- **Pays de l'Union européenne (UE)** : pays de la zone Euro, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- **Pays de l'Espace économique européen (EEE)** : pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.
- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)** : pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.

Glossaires

Outre l'article D.312-1-1 du *Code monétaire et financier* relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires (Assurance, Banque au quotidien et crédit, Épargne et placements financiers) sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

Ces glossaires sont disponibles sur le site Internet de la FBF (lesclesdelabanque.com) ainsi que le site particuliers.sg.fr. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Lexique

- **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) :** ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance tout ou partie des opérations sur le compte bancaire.
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :** le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.
- **Agios :** intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.
- **Cash Services :** Cash Services est la marque du réseau d'automates bancaires en France métropolitaine commun aux enseignes bancaires BNP Paribas, Crédit Mutuel, CIC et SG⁽¹⁾.
- **Coordonnées bancaires :** le Relevé d'Identité Bancaire permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci. L'IBAN (International Bank Account Number) correspond à vos coordonnées bancaires au niveau international. Celui-ci est indispensable pour traiter tout virement en mode automatique.
- **Chèque :** moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque en France la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.
- **Commission d'intervention :** somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).
- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement :** le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.
- **Dates de valeur :** la date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (« agios »).
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

(1) Service fourni par la société 2SF Société des Services Fiduciaires. SAS au capital de 39 000 000 €. Siège social : 3 avenue du Stade de France 93200 Saint-Denis. RCS Bobigny 915166045. Numéro TVA intra-communautaire : FR59915166045.

- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) :** l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- **Frais de lettre pour actualisation de dossier client :** frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.
- **Frais de tenue de compte inactif :** frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle, le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes. Aucun frais ne s'applique au livret A, Livret Jeune, LDDS, LEP, PEP, CEL et PEL. Les comptes titres et PEA inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **Incidents de fonctionnement du compte :** fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).
- **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA/frais de mise en place d'un prélèvement SEPA) :** Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ou le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.
- **Rejet de chèque :** refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.
- **Rejet de prélèvement :** refus du paiement d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.
- **Retrait d'espèces (cas de retrait en Euro dans la zone Euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :** le client retire des espèces à partir de son compte, en Euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.
- **Tenue de compte :** frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.
- **TPE :** terminal de paiement électronique. Appareil permettant à un commerçant d'accepter et de traiter les paiements par carte bancaire.
- **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :** l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.



Société Générale, S.A. au capital de 1 000 395 971,25 EUR –
552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris.
Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le
n° 07 022 493 (www.orias.fr). N° ADEME : FR231725_01YSGB.
SG est une marque de Société Générale. Réf. : (G)512531 - Novembre 2024.

